

INVENTAIRE DES SITES DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER  
Direction Régionale de l'Environnement Auvergne

Murat

Butte sur laquelle s'élèvent les ruines de l'ancien château

GB/LR

Ministère  
de l'Éducation Nationale

République Française

Direction Générale de l'Architecture

Direction des Sites  
Perspectives et Paysages

Palais Royal, le

19

3 Rue de Valois - Tél. Gut. 05-45

ARRETE

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites de l'Allier dans sa séance du 24 Mai 1945

ARRETE :

Article premier

Est inscrite sur l'inventaire des sites pittoresques de l'Allier la butte contenant les ruines de l'ancien château de MURAT.

Délimitation du site

Le chemin conduisant de l'extrémité Nord-Ouest de la parcelle 313 à l'extrémité Est de la parcelle 318.

- Les côtés Nord-Est des parcelles 320.321.322.
- Les limites Est, Sud et Ouest de la parcelle 322.
- le chemin longeant au Sud la parcelle 312
- les limites Ouest des parcelles 312.313.

Parcelles cadastrales visées:

Section B - 312 à 322.

ent

./...

**INVENTAIRE DES SITES DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**  
Direction Régionale de l'Environnement Auvergne

Murat

Butte sur laquelle s'élèvent les ruines de l'ancien château

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Murat et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 8 AOUT 1925

Par Délégation  
Le Directeur Général de l'Architecture

R. DANIS